

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annance n° 3

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

520 844 184 RCS Bourg-en-Bresse.

MAONI.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : les Bergeronnettes, 01150 Leyment.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Manekineko société par actions simplifiée au capital de 501.396 € Siège social : 470, route du Tilleul – 69270 Cailloux-sur-Fontaines 482 065 349 RCS Lyon ET MAONI Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € Siège social : Les Bergeronnettes – 01150 Leyment 520 844 184 RCS Bourg en Bresse AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lyon du 29 juin 2018, la société Manekineko, société par actions simplifiée au capital de 501.396 €, dont le siège social est 470, route du Tilleul – 69270 Cailloux-sur-Fontaines, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 482 065 349 et la société Maoni, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, dont le siège social est les Bergeronnettes – 01150 Leyment, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro 520 844 184, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société Maoni (absorbée) par la société Manekineko (absorbante). La société absorbée ferait apport à la société absorbante de la totalité de son actif, soit 313.383,69 €, à charge de la totalité de son passif, soit 27.071 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 286.312,69 €. En rémunération de cet apport net, 164 actions nouvelles de 381 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société Manekineko à titre d'augmentation de son capital social de 62.484 €. La prime de fusion s'élèverait à 223.828,69 €. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 164 actions nouvelles de la société Manekineko pour 1.000 parts sociales de la société Maoni. Toutes opérations actives et passives, effectuées par la société absorbée depuis le 1er mai 2018 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société absorbante. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lyon au nom de la société Manekineko le 26 novembre 2018 et au Tribunal de commerce de Bourg en Bresse au nom de la société Maoni le 27 novembre 2018. Pour avis.